



Réunion sur la gestion des niveaux d'eau sur le territoire du  
SAGE Haute Somme



Réunion du 19 janvier 2011 – Frise  
- Compte-rendu -

---

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Sous-Préfet de Péronne

Monsieur Dominique CAMUS, Conseiller Général du canton de Combles

Monsieur Alain PETITJEAN, Directeur Général Adjoint du Conseil Général de la Somme

Monsieur Bernard LENGLET, Président de l'AMEVA, du SVA et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme

Monsieur Dominique VAILLANT, Directeur Pôle Exploitation Maintenance du Conseil Général de la Somme

Monsieur François BURY, Conseil Général de la Somme, Agence fluviale

Monsieur Gautier DESENCLOS, Conseil Général de la Somme, Agence fluviale

Monsieur Yves BRYGO, Service Navigation de la Seine, Chef de l'arrondissement Picardie

Monsieur Bernard CHANTRELLE, Voies Navigables de France, subdivision de Saint-Quentin

Monsieur Bernard WLODARCZYK, Voies Navigables de France, subdivision de Péronne

Monsieur Bernard DECROIX, Président de l'Association Syndicale des Propriétaires et Exploitants des Etangs de la Haute Somme

Monsieur Denis BOULANGER, Association Syndicale des Propriétaires et Exploitants des Etangs de la Haute Somme

Monsieur Jean-Michel DRUMETZ, Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur Frédéric FLORENT-GIARD, DDTM de la Somme

Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme

Monsieur Christophe VILLAIN, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Monsieur Patrick PAVIE, vice-président de la Communauté de Communes du canton de Saint-Simon et maire de Séraucourt-le-Grand

Monsieur Jean LISCOURT, Association « Somme inondée, plus jamais »

Madame Maryline VERNET, Fédération départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Monsieur Marcel LEGENDRE, Fédération départementale de la Somme pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Mademoiselle Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Monsieur Olivier MOPTY, Directeur du syndicat mixte AMEVA

Monsieur Hervé DAVION, Syndicat mixte AMEVA

Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE Haute Somme, syndicat mixte AMEVA

## Ordre du jour de la réunion

- ✓ 9h30 : Contexte et difficultés rencontrées quant aux variations des niveaux d'eau sur le territoire de la Haute Somme
- ✓ 10h00 : Organisation du réseau hydraulique en amont de l'écluse de Sormont, canal de Saint-Quentin, Canal du Nord et Canal de la Somme
- ✓ 10h45 : Fonctionnement des étangs de la Haute Somme, automatisation des vannages, présenté par le Syndicat de la Vallée des Anguillères
- ✓ 11h15 : Fonctionnement hydraulique du canal de la Somme en aval de l'écluse de Sormont
- ✓ 14h00–16h30 : Visite de terrain afin de visualiser le fonctionnement du réseau hydraulique de la Haute Somme

## Déroulement de la réunion

Monsieur LENGLET, Président de la CLE du SAGE Haute Somme, remercie les participants et les gestionnaires des voies d'eau d'être présents. Il rappelle l'importance du SAGE qui permet de travailler sur l'ensemble du bassin et donc de résoudre les problèmes de gestion de façon transparente à une échelle cohérente.

Les principaux impacts engendrés par les variations de niveaux d'eau sur ce territoire sont :

- La dégradation et l'érosion des berges ;
- Des dysfonctionnements des milieux aquatiques ;
- L'insatisfaction des usagers (pêcheurs, chasseurs, association de sinistrés, etc.) ;
- L'inondation des terrains privés ;
- Les difficultés de gestion et d'harmonisation entre les différents gestionnaires des voies d'eau et étangs.

L'**objectif** de la mise en place de ce groupe de travail est donc de **comprendre le fonctionnement hydraulique de la Haute Somme** afin de pouvoir proposer les **solutions les plus adaptées** aux différents usages et au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

### → Contexte

Monsieur MOPTY rappelle que le réseau hydraulique de la Haute Somme comprend 3 canaux (Saint-Quentin, Nord et Somme), la rigole d'Oise et du Noirrieu en amont, la Somme rivière et ses affluents (Sommette, Beine, Allemagne, Germaine, Cologne, Omignon et Tortille) et les étangs de la Haute Somme entre Béthencourt-sur-Somme et Sailly-Laurette. Ceci démontre la complexité du système et son degré d'anthropisation.

Deux structures gèrent les voies navigables, ce qui implique des contraintes de gestion :

- ✓ Les Voies Navigables de France sur les canaux de Saint-Quentin et du Nord en amont de l'écluse de Sormont ;
- ✓ Le Conseil Général de la Somme sur le canal de la Somme à partir de l'écluse de Sormont ;

Le Syndicat de la Vallée des Anguillères est compétent sur les étangs de la Haute Somme entre Ham et Sailly-le-Sec.

En termes de suivi des niveaux d'eau, il existe une station débitmétrique sur la Somme rivière au niveau de Ham gérée par la DREAL Picardie et deux stations débitmétriques et limnimétriques gérées par la DREAL de bassin dans le cadre du dispositif Vigicrues : une sur le canal de la Somme à Eclusier-Vaux et une sur la Somme rivière au niveau de Bray-sur-Somme.

Une deuxième réunion permettant de travailler sur les possibilités d'amélioration de cette gestion devrait avoir lieu à la fin du premier semestre 2011.

### → La gestion des canaux par Voies Navigables de France

Le **canal de Saint-Quentin**, canal de jonction, relie le bassin de l'Escaut au bassin de l'Oise. Son **alimentation en eau** se fait :

- essentiellement par la rigole de l'Oise et du Noirrieu. La rigole a été construite pour apporter 800 L/s, mais elle n'apporte que 400 à 500 L/s, d'où des difficultés pour alimenter le bief de Jussy.
- par l'Escaut, sachant qu'en période d'étiage son débit est insignifiant.
- par la nappe phréatique selon les saisons.
- en période de forte pluviosité, les eaux pluviales de la ville de Saint-Quentin sont drainées par le canal et viennent l'alimenter.

L'eau du canal de Saint-Quentin est parfois restituée dans la Somme au niveau des marais d'Isle (à hauteur de 2,8 m<sup>3</sup>/s).

La mère nourrice, reliant la Somme rivière au canal de Saint-Quentin au niveau de Tugny et Pont, est désormais complètement fermée et n'alimente plus le canal de Saint-Quentin.

Le **canal de la Somme**, latéral au cours de la Somme, relie le canal de Saint-Quentin (depuis Saint-Simon) à l'estuaire de la Somme à Saint-Valéry-sur-Somme.

L'**alimentation en eau** du canal de la Somme pour la partie comprise entre le canal de Saint-Quentin et le canal du Nord peut se faire par :

- l'écluse de Saint-Simon via le canal de Saint-Quentin et donc la rigole de l'Oise et du Noirrieu.
- la prise d'eau de Dury, de la Somme rivière vers le canal (débit moyen de l'ordre de 200 L/s). Cette prise d'eau est essentiellement utilisée en période d'étiage afin que l'alimentation en eau du canal soit suffisante pour permettre la navigation. En régime normal, elle est fermée.
- la Beine, en aval de l'écluse de Ham inférieur, qui arrive directement dans le canal (débit moyen sur une année d'environ 100 L/s, en période d'étiage les débits sont de 11 à 20 L/s).
- l'Allemagne, en aval de l'écluse d'Offoy (débit moyen sur une année d'environ 300 L/s, en période d'étiage les débits sont de 20 à 28 L/s).

En cas de besoin d'eau, tous les dispositifs sont activés.

Par ailleurs, la navigation n'étant plus possible sur cette voie, l'alimentation indiquée ci-dessus participe à l'alimentation du canal du Nord.

Le **canal du Nord**, canal de jonction, relie le bassin de la Sensée au bassin de l'Oise via le bassin de la Somme. Il est composé de **2 biefs de partage** dont l'**alimentation** se fait **par pompage** au moyen des stations de pompage accolées à 17 écluses sur les 19 que comporte le canal. Sa partie centrale emprunte le canal de la Somme (entre Voyennes et Péronne).

Pour assurer les pompages, l'eau provient, selon la période :

- du bassin de l'Oise : la rigole de l'Oise et du Noirrieu via le canal de Saint-Quentin et la prise d'eau de Chauny dans la rivière d'Oise via le canal latéral à l'Oise ;
- du canal de la Somme, partie comprise entre le canal de Saint-Quentin et le canal du Nord (écluse de Saint-Simon, prise d'eau de Dury, Beine et Allemagne) ;
- de la rivière Ingon qui se jette dans le canal à l'aval de l'écluse 15 de Languevoisin. Le débit moyen de l'Ingon est de 850 l/s, cependant l'année dernière son débit moyen annuel était de 250 l/s d'après les relevés

de la DREAL. A savoir que le débit de l'Ingon correspond principalement aux rejets des eaux de refroidissement de l'industrie Syral à Nesle, d'où un débit annuel assez constant même en période d'étiage.

- de l'eau venant du sous-bassin de La Motte situé à l'ouest de Péronne, uniquement en période de forte pluviosité ;
- du bassin versant de la Sensée par quelques rivières qui se jettent dans la partie nord du canal.

Les stations de pompage ont une capacité allant de 1 à 4 m<sup>3</sup>/s. Les 2 biefs fonctionnent de la façon suivante : Bief de partage Nord (entre écluse 7 d'Havrincourt et écluse 8 de Moislains) : stations de pompage écluses 1 à 7 : capacité 1 m<sup>3</sup>/s ; stations de pompage écluses 8 à 12 : capacité 4 m<sup>3</sup>/s.

Les pompages d'alimentation ont lieu la nuit sauf pour le dimanche (de jour) aux écluses 12 à 8 et 1 à 7.

Bief de partage Sud (entre écluse 15 de Languevoisin et écluse 16 de Campagne) : stations de pompage de l'ensemble des écluses 15 à 19 : capacité de 2 m<sup>3</sup>/s.

Les pompages d'alimentation ont lieu le jour et la nuit à l'écluse 15 et uniquement la nuit aux écluses 19 à 16.

L'eau remontée aux 2 biefs de partage est prélevée dans les biefs "réserves" situés en aval des écluses 1, 12, 15 et 19. Elle est amenée de façon gravitaire et les besoins en eau sont constitués le jour pour être pompés la nuit, sauf pour le bief aval de l'écluse 15 où les pompages ont également lieu de jour.

Le canal de la Sambre à l'Oise est indépendant des canaux de la Somme, de Saint-Quentin et du Nord.

#### **Gestion en période normale : Alimentation du bief de partage Nord (7/8) du canal de la Somme :**

L'alimentation se fait par pompage allant jusqu'à 4 m<sup>3</sup>/s pendant 8 heures de nuit de l'écluse 12 à l'écluse 8. La capacité et la durée des pompages sont déterminées par le niveau du bief de partage et la réserve d'eau disponible.

#### **Gestion en période normale : Alimentation du bief de partage Sud (15/16) du canal de la Somme :**

L'alimentation se fait par pompage à 2 m<sup>3</sup>/s pouvant aller jusqu'à 20 heures par jour uniquement à l'écluse 15 de Languevoisin. La capacité et la durée des pompages sont déterminées par le niveau du bief de partage et la réserve d'eau disponible.

L'eau est prélevée du bief 14/15 et provient :

- pour environ 0,4 à 0,5 m<sup>3</sup>/s du bassin de l'Oise ;
- de l'Ingon ;
- de la Beine et l'Allemagne pour des débits faibles ;
- des apports de la nappe phréatique à certaine période.

En **période de sécheresse**, les besoins en eau sont plus importants et essentiellement dus :

- à l'évaporation
- à une hauteur de nappe phréatique plus basse (le canal alimente alors la nappe)
- à un débit diminué sur l'Allemagne, l'Ingon et la Beine
- à une baisse de l'alimentation en provenance du bassin de l'Oise

#### **→ Alimentation du bief de partage Nord (7/8):**

L'alimentation se fait par pompage à :

- 4 m<sup>3</sup>/s pendant 8 heures de nuit de l'écluse 12 à l'écluse 8, l'eau provenant de la réserve du bief 12-13
- 1 m<sup>3</sup>/s pendant 8 heures de nuit de l'écluse 1 à l'écluse 7, l'eau provenant du bassin de la Sensée.

### → Alimentation du bief de partage Sud (15/16) :

L'alimentation se fait par pompage à 2 m<sup>3</sup>/s à l'écluse 15 de Languuevoisin pendant une durée qui est déterminée par la quantité d'eau disponible dans le bief 14/15.

L'eau prélevée du bief 14/15 provient :

- pour environ 0,4 m<sup>3</sup>/s du bassin de l'Oise
- de la prise d'eau de Dury
- de l'Ingon (débit très faible en période de sécheresse)
- de la Beine et l'Allemagne pour des débits très faibles, proches de 0.

L'alimentation se fait également par pompage à 2 m<sup>3</sup>/s de l'écluse 19 à l'écluse 16 pendant une durée qui est déterminée par la quantité d'eau disponible dans le bief aval écluse 19 et le besoin complémentaire du bief 15/16.

L'eau prélevée du bief aval de l'écluse 19 provient du bassin de l'Oise et plus particulièrement de la prise d'eau de Chauny, cette eau transitant par le canal latéral à l'Oise.

En **période de forte pluviosité**, aucune lâchure d'eau venant du canal de Saint-Quentin n'est effectuée, les ventelles de l'écluse de Saint Simon sur le canal de la Somme et de la prise d'eau de Dury sont fermées.

Aucun pompage n'a lieu des écluses 1 à 7 et des écluses 19 à 16 pour l'alimentation des 2 biefs de partage.

Les pompages entre les écluses 8 à 12 et l'écluse 15 continuent, mais avec des temps et une intensité plus réduits qu'en période normale.

Des lâchures d'eau sont effectuées à l'écluse de Sormont vers le canal de la Somme. Ces lâchures sont obligatoires pour évacuer les arrivées d'eau dans le bief 12/13 du canal du nord (eau de ruissellement, eau du sous-bassin de la Motte et eau de la nappe phréatique).

L'ouverture du déversoir d'Epenancourt pourrait permettre de déverser l'excédent d'eau du bief 14/15 dans les étangs de la haute Somme. Cette eau provient de la Beine, l'Allemagne et l'Ingon.

Ces trois rivières qui se déversent aujourd'hui dans les canaux de la Somme et du Nord étaient à l'origine des affluents de la Somme.

En plus de ces trois rivières il faut ajouter l'eau de la nappe phréatique qui est en communication avec le canal de la Somme et le canal du Nord au niveau de la confluence de ces 2 canaux.

### **Les contraintes de gestion rencontrées par VNF sur les canaux sont les suivantes :**

- Maintien des niveaux des biefs à une cote constante, donc nécessité d'apporter de l'eau en cas de déficit et de l'évacuer en cas de surcote.
- Fort trafic sur le Canal du Nord (voie à grand gabarit) : seule voie entre le nord de la France/Europe et la région parisienne.
- Prise en compte de l'alimentation des canaux par la nappe.
- Pertes d'eau des biefs, nécessité de surveiller les fuites qu'il peut y avoir dans les berges, notamment celles en remblais, ainsi que les pertes par le fond dues au phénomène d'alimentation de la nappe.
- Contraintes des travaux de chômage quand il faut vidanger les biefs par exemple.

## ✘ Relevé des interventions :

Monsieur Boulanger s'interroge également sur l'origine de la crue de Séraucourt qui a eu lieu l'été dernier et sur un éventuel lien avec une rupture de berge en amont.

Compte tenu des caractéristiques de la rigole d'Oise et du Noirrieu (800 L/s maximum) et de la période indiquée lors de la crue à Séraucourt-le-Grand (été), VNF indique qu'il est impossible que la rupture de berge qui s'est produite sur la rigole du Noirrieu ait un lien avec cette crue.

VNF rappelle sa volonté d'être transparent sur le fonctionnement du réseau dont il a la charge et qu'une bonne communication entre les différents gestionnaires est nécessaire.

Monsieur Liscourt s'étonne que la station de Bray-sur-Somme soit passée de 5 m<sup>3</sup>/s à 15 m<sup>3</sup>/s en quelques heures durant l'été.

Monsieur Boulanger indique qu'il y a eu de gros orages sur ce secteur durant l'été et que cela pourrait en partie expliquer ces variations.

En revanche en ce qui concerne Fontaine-les-Clercs, il rappelle qu'il s'agit d'une zone où les sédiments des cours d'eau sont fortement pollués aux PCB et que de fortes arrivées d'eau à ce niveau pourraient déplacer les sédiments et faire migrer cette pollution vers l'aval.

Monsieur Liscourt indique que la prise d'eau de Dury est constamment ouverte. VNF indique qu'elle n'est ouverte qu'en cas de besoin donc en période de manque d'eau et qu'actuellement elle est bien fermée.

Monsieur Wlodarczyk précise qu'en période de forte pluviosité, l'écluse de Saint-Simon est également fermée puisqu'il n'est alors pas utile d'apporter de l'eau de la rigole d'Oise et du Noirrieu pour alimenter le canal du Nord. En période de forte sécheresse, VNF ne dispose pas de suffisamment d'eau pour le fonctionnement du canal de Saint-Quentin donc il n'y a pas de lâchures d'eau à Saint-Simon.

Une question est posée quand à la réactivation effective du déversoir d'Epenancourt. VNF indique qu'il n'a pas encore été remis en service, mais qu'en cas de difficulté de gestion, il pourrait en effet être réutilisé.

Monsieur Boulanger indique qu'il y a peut être eu un essai d'ouverture car la vase déposée à l'arrière de l'ouvrage a été emportée. VNF indique qu'il y aurait plutôt eu une surverse car ce bief a atteint des cotes très hautes, et qu'il est peu probable que le déversoir ait été ouvert puisqu'il est bloqué et sécurisé. Pour pouvoir manœuvrer les vannes, il faut enlever toutes les sécurités.

Par ailleurs, ce déversoir est suivi de très près depuis les inondations de 2001. A noter que le déversoir d'Epenancourt a été construit pour restituer les débits de la Beine, l'Allemagne et l'Ingon (qui sont captés par le canal de la Somme et du Nord) au milieu naturel en cas de besoin, c'est-à-dire la Somme rivière et les étangs de la Haute Somme. Son débit peut aller de 200 l/s à 4 m<sup>3</sup>/s.

Monsieur Boulanger précise que le problème n'est pas de restituer les débits mais d'en informer les différents acteurs. Il serait intéressant que l'AMEVA puisse centraliser ces informations.

Monsieur Liscourt s'inquiète de la qualité de l'eau des canaux et de ses déversements dans les milieux naturels.

VNF indique que les canaux captent l'eau des rivières et la restituent, mais les canaux ne créent pas de pollution, il n'y a pas de rejets industriels dans les canaux.

Monsieur Boulanger demande s'il arrive encore à VNF de disposer des poutres dans la Somme au niveau de la prise d'eau de Dury. VNF précise qu'en effet en cas de besoin d'eau en période critique, ils mettent en place

une palplanche de 30-40 cm de hauteur dans la rivière au niveau du pont de Dury. Cette palplanche laisse l'eau s'écouler de chaque côté puisqu'elle ne fait pas toute la largeur de la rivière. Elle permet de remonter légèrement la ligne d'eau pour que VNF puisse prendre de l'eau sans difficulté par la vanne de Dury. Sans ce système, VNF ne peut alors plus alimenter le canal via la Somme.

Monsieur Lenglet souligne que la prise d'eau de Dury peut donc avoir une incidence sur le niveau de la Somme rivière.

VNF rappelle que chaque lâchure d'eau ou prise d'eau sur un de leurs ouvrages ou pompage est répertoriée.

→ *L'automatisation et la réfection des vannages de la Haute Somme, par le Syndicat de la Vallée des Anguillères*

Monsieur Lenglet rappelle que l'étude d'automatisation des vannages a été réalisée suite aux inondations de 2001 par Sogreah, qui a réaffirmé la nécessité de ces travaux pour gérer avec plus d'efficacité les niveaux d'eau.

L'étude a été réalisée sur les vannages des 33 communes du SVA. Elle reprend l'historique, les opinions des propriétaires, le diagnostic écologique, etc. Une fiche par bief a été établie : informations détaillées, photos, repères de niveau, plan de coupe (Sogetram, 1997)...

Sur les 57 ouvrages recensés (vannages et/ou déversoirs), certains sont peu manœuvrés, d'autres sont peu manœuvrables.

Actuellement, 5 ouvrages sont automatisés sur les biefs n°10 (Cléry), n°14 (Vaux), n°15 (Frise inférieur), n°17 (Cappy) et n°18 (Bray-sur-Somme).

Les niveaux d'eau sont surveillés de 1 fois par jour à plus de 2 fois par jour pour 6 biefs, sauf pour les 3 biefs situés à l'amont (moins sujets aux variations de volumes et dont le premier ne comprend qu'un déversoir).

Il est précisé que, malgré la surveillance, le bief 14 (situé à Eclusier-Vaux) subirait des manipulations par des personnes extérieures.

Le bief 18 au niveau de Bray sur Somme est relié à la centrale par téléphone, l'employé ne se déplace donc qu'en cas de problème.

Il est prévu d'automatiser les 8 biefs suivants :

<b>Biefs</b>	<b>Propriétaires</b>
4 - Béthencourt	privé
5 - Falvy	privé
6 - Epénancourt	communal
9 - Péronne	privé
10 - Cléry	communal
11 - Feuillères	communal
16 - Eclusier-Vaux	CG 80
17 - Cappy	communal

Pour les biefs d'Offoy et Frise supérieur, les propriétaires se sont engagés à faire les travaux.

L'ensemble de ces travaux concerne 20 ouvrages.

Le coût total des travaux s'élève à 521 000€. Les financements prévus sont les suivants :

- Eclusier-Vaux : 40% FEDER, 20% CG80, 7.5% CRP, 12.5% AEAP.
- Les autres vannages : 40% FEDER, 32.5% CG80, 7.5% CRP.

En parallèle du projet, une convention a été signée entre la commune, le propriétaire du vannage s'il s'agit d'un privé et le SVA. Elle garantit le bon entretien des ouvrages, la signature d'une charte et la mise à jour des niveaux d'eau.

La charte a été réalisée par la Commission Exécutive de la Rivière Somme. Elle vise à minimiser les incidents et limiter les désagréments de gestion courante par l'engagement des signataires à la bonne gestion du plan d'eau et à prévenir le vannage aval en cas d'incident. Les propriétaires de 11 biefs se sont déjà engagés à appliquer cette charte.

Monsieur Lenglet rappelle qu'en 2001, les étangs de la Haute Somme ont contribué à retenir l'eau. Il avait alors été demandé aux propriétaires de laisser monter le niveau des étangs au maximum, ce qui a alors permis de retenir 8 à 9 millions de m<sup>3</sup>, soit 10 % du volume total qui était contenu dans le lit majeur de la Somme.

Il est donc important de définir ensemble quelles sont les meilleures possibilités de gestion afin d'éviter les « à-coups ».

### ✘ Relevé des interventions :

Monsieur Liscourt souligne le fait qu'il n'y ait plus de station de mesure au siphon de Halles et que cela est dommageable pour le suivi des niveaux d'eau.

Il est rappelé que la variation maximale de hauteur des étangs est de 10 à 15 cm, sachant que les propriétaires sont tenus réglementairement à un niveau optimal en situation normale.

Monsieur Decroix indique qu'en cas de crue ou de sécheresse, l'ensemble des propriétaires essaie de se fédérer pour gérer au mieux les étangs. Les étangs peuvent par exemple servir à soutenir les étiages, donc lâcher de l'eau vers le canal en cas de besoin ou retenir l'eau en cas d'excès.

Monsieur Petitjean souligne la complexité du fonctionnement hydraulique de la Haute Somme, qui comprend aussi bien des barrages privés que communaux. L'étude Sogreah vise donc à réhabiliter/automatiser des ouvrages communaux et privés.

Monsieur Mopty rappelle que le principe de la Déclaration d'Intérêt Général habilite la collectivité (en l'occurrence le SVA) à se substituer à des propriétaires publics ou privés (avec leur accord), qui doit rendre transparent le plan de financement.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, monsieur Moroy indique que le dossier est en cours d'instruction. Monsieur Lenglet précise que les financements devraient être définitifs en fin de semaine. L'appel d'offre de la maîtrise d'œuvre a été réalisé. Les travaux devraient commencer en fin d'année et se terminer en 2012.

Monsieur Liscourt s'interroge sur l'impact de la construction du canal Seine-Nord Europe sur le canal du Nord. VNF indique que les travaux devraient se dérouler de 2013 à fin 2016 (calendrier optimiste). Dans la DUP, le canal du Nord doit être maintenu en service quelques années après la mise en service du canal SNE. A terme, il sera partiellement fermé à la navigation. La portion située sur le territoire de la Haute Somme devrait rester en service (écluse 12 aval à écluse 15 aval), puisqu'il s'agit de l'ancien canal de la Somme.

A noter que l'alimentation en eau du canal SNE sera différente de celle du canal du Nord.



## → La gestion du canal de la Somme par le Conseil Général de la Somme

Monsieur Bury rappelle que le Domaine Public Fluvial a été transféré au Conseil Général fin 2006. Il a alors mis en place une Agence fluviale et maritime qui gère ce domaine entre l'écluse de Sormont et Saint-Valéry-sur-Somme. Il rappelle que le canal maritime est géré de façon spécifique puisque les écluses de Saint-Valéry permettent de contenir l'eau du canal lors des fortes marées.

Le canal de la Somme est alimenté de plusieurs façons :

- Alimentation par le canal artificiel : elle dépend de VNF à partir de l'écluse de Sormont
- Alimentation par la Somme naturelle : elle dépend de la gestion des étangs de la Haute Somme à partir des barrages privés ou publics
- Alimentation naturelle par le bassin-versant : dépend des conditions météorologiques (crue, étiage), des affluents, du ruissellement, de la nappe phréatique, etc.

La gestion du canal de la Somme implique des contraintes :

- Le maintien du Niveau Moyen de Navigation (NMN) pour la stabilité des berges. Il arrive qu'il y ait un glissement des berges et du chemin de halage.
- Le maintien du Niveau Normale de Navigation (NNN) pour la navigation elle-même.
- La régulation des biefs pour maintenir l'eau de chaque bief, mais aussi dans le lit majeur. En effet, sur le secteur Somme canalisée, il existe un contact permanent avec le lit majeur, soit par le biais d'un contre-fossé, soit par une ouverture directe de la Somme vers les étangs.

Le Conseil Général indique que de fortes variations de débits sont régulièrement constatées, notamment en juillet dernier, au point d'alimentation en eau du canal de la Somme naturelle à Bray-sur-Somme, ainsi que de faibles restitutions de débits sur le canal artificiel à partir de Sormont.

Cela entraîne des difficultés d'exploitation du canal de la Somme :

- Des difficultés pour l'Agence Fluviale et Maritime de gérer des fluctuations de débits pouvant atteindre 20 m<sup>3</sup>/s en quelques heures (au niveau de Bray), provoquant des différences de niveaux dont l'impact peut atteindre 50 cm en 2 jours dans les étangs du lit majeur et de la Somme Naturelle. Avec l'accord de la mairie de Bray, le Conseil Général a installé une sonde sur les étangs afin de surveiller la hauteur des étangs. Il apparaît qu'il y a peu de fluctuations à l'amont du barrage avec des variations de 6 à 10 cm. En revanche, à l'aval du barrage, il a été observé sur les mêmes périodes une hauteur d'eau qui varie de 40 cm.
- Des difficultés d'exploitation du canal artificiel (entre Sormont et Bray sur Somme) liées à son alimentation en eau. En période d'étiage, l'alimentation du canal artificiel ne se fait plus par Sormont. Or des transferts d'eau vers l'aval se produisent à chaque passage de bateau donc il y a un abaissement du niveau des biefs, et il s'est avéré qu'en 2010, 13 bateaux ont été bloqués à Péronne.

Le Conseil Général propose quelques solutions aux différents acteurs afin d'améliorer la gestion des ouvrages:

→ Au niveau des barrages de la vallée de la Haute Somme (SVA) :

- Gestion concertée et coordonnée des ouvrages de régulation de la Haute Somme afin de limiter les fluctuations de débits au barrage de Bray s'il s'avère que ces fluctuations viennent bien de manœuvres d'ouvrages de la Haute Somme.
- Gestion automatisée des ouvrages de régulation hydraulique.
- Temporisation de l'automatisation du barrage de Bray afin de limiter les variations de débits.
- Protocole de gestion sur les manœuvres de jour comme de nuit des vannages (Cléry-sur-Somme, Eclusier-Vaux, Cappy..).

→Au niveau du réseau géré par VNF :

- Débit réservé toute l'année de 0,5 m<sup>3</sup>/s à partir de Sormont (débit équivalent à la restitution des écoulements du bassin versant de la Somme intercepté par VNF) afin de maintenir les berges et d'assurer la navigation toute l'année, y compris en période d'étiage
- Règlement d'eau entre VNF et le CG 80 pour une gestion hydraulique de l'ouvrage de Sormont (projet en cours).

→Au niveau des étangs du Hamelet :

- Installation d'un seuil amovible avec possibilité d'effacement en période de crue, et maintien de l'équilibre écologique des milieux en période d'étiage.

Par ailleurs, afin que la diffusion des données soit la plus transparente possible, le Conseil Général propose que soit contrôlé :

→ La restitution vers le canal de la Somme des écoulements du bassin versant de la Somme en connexion avec le réseau VNF, par le biais de moyens de contrôle sur :

- La Motte
- La Beine
- L'Ingon
- L'Allemagne
- La Tortille (le canal du Nord alimente la Tortille à hauteur de 90 l/s)
- La Somme : - *Rigole du Noirrieu*
  - *Etang d'Isle*
  - *Déversoir Fontaines les Clercs*
  - *Mère Nourrice*
  - *Déversoir de Dury, Ham et Epenancourt*
  - *Vannage de Cléry*

→ La restitution vers le canal de la Somme par la rivière naturelle traversant les étangs de la Haute Somme par le biais de débitmètres complémentaires au niveau du siphon du canal de Saint-Quentin et du siphon du canal du Nord.

### ✘ Relevé des interventions :

En ce qui concerne les propositions d'amélioration faites par le CG pour VNF, monsieur Brygo rappelle que VNF est en amont. Il indique que dans le projet de règlement d'eau VNF/CG 80 qui devra être validé par l'Etat, il sera précisé qu'il ne peut pas être donné d'eau en période d'étiage.

Malgré la transparence requise dans le fonctionnement des réseaux, il n'est pas forcément possible de le modifier. Le débit réservé de 500 L/s demandés par le CG à l'écluse de Sormont sera difficile à mettre en place de façon permanente, en période d'étiage notamment où il est impossible de satisfaire tous les usages.

Monsieur Lenglet rappelle que l'objectif est d'avoir une approche globale et une prise en compte de l'ensemble des problématiques de gestion sur le territoire du SAGE Haute Somme, ce qui permettra à chacun des gestionnaires d'apporter sa contribution et de trouver le bon équilibre.

Monsieur Petitjean rappelle que les débits de l'écluse de Sormont ne sont pas neutres dans la gestion du canal de la Somme. En effet, si le canal n'a pas un apport d'eau extérieur, les niveaux des biefs diminuent progressivement, ce qui entrave la navigation. Par ailleurs, le département a pour projet de réaliser un dragage du canal au moins jusque Corbie afin de permettre à des gabarits Fressinet de passer et de rétablir la navigation commerciale, mais ce dragage n'est pas suffisant en période d'étiage s'il n'y a pas d'eau à Sormont. Il serait intéressant de savoir combien apportent les cours d'eau captés par le réseau VNF, tels que l'Ingon, la Beine, la Motte, etc., et s'ils ne pourraient pas être restitués à la Somme canalisée en période d'étiage. Il rappelle qu'il s'agit d'une problématique commerciale d'une part, mais aussi d'une problématique de milieux naturels puisque si les biefs du canal s'affaissent, les étangs de la Haute Somme, qui en sont tributaires, s'affaissent également.

Monsieur Brygo s'interroge sur la possibilité pour le CG 80 de mettre en place des prises d'eau qui alimenteraient le canal de la Somme.

Monsieur Bury précise que le canal n'est pas en connexion directe avec la Somme naturelle. Il existe un déversoir entre les étangs et le canal, mais en période d'étiage, ce déversoir n'alimente plus le canal.

Monsieur Boulanger indique que la gestion semble plus simple pour VNF dans la mesure où l'eau est prélevée dans la Somme en cas de besoin et restituée lorsqu'elle est excédentaire. Il rappelle que les réseaux de VNF ne sont pas seuls et qu'il y a le canal de la Somme, la rivière Somme et des milieux naturels tributaires des niveaux d'eau où il peut y avoir des impacts écologiques et économiques.

Monsieur Brygo précise que le fonctionnement actuel est régi par 2 polices de l'eau puisque des échanges complexes se font entre 2 bassins versants, mais qu'il est envisageable de modifier les alimentations en eau du réseau si les services de police de l'eau en sont d'accord. Il pourrait en effet être envisagé de prendre davantage d'eau dans le bassin de l'Oise, mais tout cela devra être analysé par la police de l'eau de la Somme et de l'Oise afin d'en connaître les impacts.

Monsieur Lenglet rappelle que cette réunion technique se déroule dans le cadre du SAGE Haute Somme, que la Commission Locale de l'Eau souhaite mettre au point une bonne gouvernance de l'eau à l'échelle de ce territoire et que les différents gestionnaires sont représentés au sein de la CLE. S'il faut utiliser les acteurs du bassin voisin pour trouver des solutions adéquates, cela peut également être envisagé par le biais de la CLE du SAGE Haute Somme. Par ailleurs, la gestion quantitative est un des enjeux du SAGE et des mesures en relation avec cet enjeu sont en cours de rédaction.

L'état des lieux et le fonctionnement des réseaux ayant été présentés aujourd'hui, la prochaine réunion devra permettre de proposer des solutions.

Monsieur Mopty précise que le principal problème qui ressort de la réunion est le manque d'eau et la difficulté à satisfaire les usages en période d'étiage. Il propose donc de faire une réunion technique avec les gestionnaires et les services de police de l'eau concernés pour définir des propositions qui pourraient être présentées au COPIL dans le deuxième trimestre.

L'après-midi sera consacrée à une visite de terrain sur 4 sites :

- ✓ Le siphon de halles où la Somme passe sous le canal du nord
- ✓ L'écluse de Sormont
- ✓ La Chaussée barrage d'Eclusier-Vaux
- ✓ Le barrage de Bray sur Somme

Monsieur le Sous-Préfet souligne la complexité du fonctionnement hydraulique de la Haute Somme. Il note que la réunion était très importante dans la mesure où elle a permis de faire un point de situation avec une mise en exergue des contraintes de chacun des gestionnaires.

Il estime qu'il est primordial de mettre en place une gestion concertée et nécessaire de passer par le biais du conventionnement définissant précisément le rôle des uns et des autres.